

Arethens, lieutenant de juge, qui était notaire à Saint-Julien-sur-Bibost. C'est au château du Mas que les audiences se rendaient en certains jours. Le greffier de la justice besseényenne était le sieur Durand, notaire à Brullioles; les procureurs postulants, c'est-à-dire les avoués chargés de représenter les plaideurs devant la justice seigneuriale, étaient MM. Després père et fils, Cholat, Berger l'aîné, Guilloud, Arethens fils, Firmin, Berger le jeune, Puy, Bertrand et Charbogne; il y avait un huissier, le sieur Dumas, et un procureur fiscal (ministère public), le notaire Romani, de Montrotier. C'était assez. Tous ces honorables personnages de dame justice étaient, comme on le voit, suffisamment nombreux, et tous ils étaient plus ou moins versés dans la basoche, grands amis de la procédure et des droits fiscaux; ils n'ont laissé comme monuments à la postérité reconnaissante (?) que d'énormes liasses de papiers timbrés et de griffonnages. Cette justice seigneuriale n'avait rien de bien effrayant, si ce n'est les longueurs et surtout les dépens inhérents à un pareil ordre de choses, qui, d'ailleurs, allait heureusement changer bientôt (1).

La Révolution amena la suppression des justices seigneuriales et des derniers restes de la féodalité qui, à Bessenay, ne fut jamais très forte. La paroisse de Bessenay devint une commune, et le notaire Antoine Berger fut son premier maire (1790), commune du département de Rhône-et-Loire, district de la campagne de Lyon. Était-ce un souvenir de l'ancienne importance de Bessenay chef-lieu de l'*ager* du moyen-âge? était-ce son importance actuelle? toujours est-il que notre commune devint le chef-lieu d'un canton

---

(1) V. sur l'organisation des paroisses avant la Révolution, que nous ne pouvons traiter ici, le livre d'Albert Babeau : *Le Village sous l'ancien régime*.